**Direction Générale de l’Alimentation**

**Affaire suivie par le Bureau de la Commande Publique et des Achats et le Bureau des Établissements de Transformation et de Distribution**

**Délivrance des attestations de conformité aux engins de transport de denrées alimentaires sous température dirigée, au regard des normes techniques**

|  |
| --- |
| **Référence dossier : DGAL-2025-001** |

**CADRE DE REPONSE TECHNIQUE (CRT)**

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom du candidat** |  |
| **Adresse** |  |
| **Contact** |  |
| **Téléphone** |  |
| **Mail** |  |

**(1) Pour les candidats appartenant à un groupement, les informations à indiquer sont celles du membre du groupement qui sera en charge de la réalisation des prestations.**

**Plan**

[1 Consignes 3](#_Toc198814657)

[2 Présentation du candidat 5](#_Toc198814658)

[3 Organisation et niveau de qualification des équipes affectées à la délégation (CT1) 5](#_Toc198814659)

[4 Méthodologie et délai de traitement des demandes d’attestations de conformité (CT2) 7](#_Toc198814660)

[5 Moyens prévus pour assurer la maintenance et le développement de la base de données (CT3) 8](#_Toc198814661)

[6 Méthodologie d’audit appliquée dans le cadre de l’évaluation technique des centres de tests et lors de l’évaluation technique des constructeurs d’engins neufs (CT4) 9](#_Toc198814662)

[7 Aspects financiers : tarifs, trajectoire et rentabilité économique de la délégation (CT5) 9](#_Toc198814663)

# Consignes

Le rôle du cadre de réponse est de pouvoir évaluer la valeur technique de l’offre du candidat au regard des critères d’attribution listés à l’article 6.2.3 du règlement de consultation.

**Rappel des critères d’attribution (partie technique) :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Critère technique** | **Pondération** |
| **CT1.** **Organisation et niveau de qualification des équipes affectées à la délégation** | **35%** |
| **CT2. Méthodologie et délai de traitement d’une demande d’attestation de conformité** | **15%** |
| **CT3**. **Moyens prévus pour assurer la maintenance et le développement de la base de données** | **15%** |
| **CT4. Méthodologie d’audit appliquée dans le cadre de l’évaluation technique des centres de tests et lors de l’évaluation technique des constructeurs d’engins neufs** | **15%** |
| **CT5. Aspects financiers**  **-Tarifs proposés et justification et cohérence des tarifs proposés au regard de la projection financière / comptes prévisionnels** | **20%** |

L’offre du candidat devra suivre le plan détaillé ci-après. Le candidat devra développer dans chaque partie et éventuelle sous-partie les éléments demandés. Tout autre élément développé ne sera pas pris en compte.

Les candidats sont autorisés à faire des renvois à des éventuelles annexes.

**Le cadre de réponse est un document obligatoire. Toute offre ne se présentant pas sous cette forme sera déclarée irrégulière sans possibilité de la régulariser**.

L’offre du candidat ne devra pas excéder la limite de 80 pages (hors annexes). La page de garde, la page « Consignes » et le sommaire ne sont pas comptabilisées. Toute page au-delà de la limite fixée ne sera pas prise en compte.

**Les documents permettant de juger de la capacité technique du candidat à réaliser les prestations du présent accord-cadre sont à joindre en annexe du CRT :**

* Accréditation à la norme ISO 17065
* CV des équipes fléchées pour la réalisation des activités de la délégation.

La police utilisée doit être la suivante : Arial de taille 10.

# Présentation du candidat

Le candidat présente son organisation dans son ensemble.

Par souci de clarté, il peut joindre un organigramme.

Le candidat présente les modalités de suivi administratif et financier de la délégation et les équipes chargés de ce suivi.

Le candidat décrit comment il entend rendre compte de son activité à l’autorité délégante (en lien avec les dispositions de l’article « Relations avec l’autorité délégante » du cahier des charges »).

Le candidat présentera :

* les statuts de son établissement et éventuellement de la personne morale à laquelle il est rattaché,
* la composition de son actionnariat : liste des actionnaires avec raison sociale pour les personnes morales, adresse et part du capital détenu,
* les comptes annuels des trois derniers exercices clos (bilan et compte de résultat).

Le candidat résumera les documents listés ci-dessus et attendus complets en annexe.

Le candidat décrit comme il entend se coordonner avec le délégataire de la délégation relative à la réalisation des examens de conformité, dans l’hypothèse où le candidat n’est pas lui-même délégataire de cette autre délégation.

Indépendance, impartialité et confidentialité vis-à-vis des usagers de la délégation :

Le candidat présentera les liens capitalistiques, personnels et organisationnels qui sont susceptibles de le relier à un ou plusieurs acteurs du transport sous température dirigée, tant en France qu’à l’étranger.

Il présentera les dispositifs et les consignes données à son personnel, permettant de garantir, l’indépendance, l’impartialité et la confidentialité de l’équipe dédiée à l’exercice de la délégation vis-à-vis, notamment, des autres acteurs du transport sous température dirigée.

# Organisation et niveau de qualification des équipes affectées à la délégation (CT1)

Le candidat démontrera sa compétence et son activité actuelle dans les domaines de la certification de produits et de l’audit.

Le candidat justifiera (en annexe au présent CRT) être accrédité au titre de la norme ISO 17065 relative à l'évaluation de la conformité et aux exigences pour les organismes certifiant les produits, les procédés et les services pour la certification des engins de transport (mise en œuvre des règles définies en annexe de l’accord ATP et dans le référentiel technique d’habilitation des constructeurs d’engins neufs mentionné au point 1 du cahier des charges).

Si le candidat n’est pas encore accrédité au titre de cette norme, il doit s’engager sur la date à laquelle il le sera. Cette date devra être antérieure au début de la période de délégation.

Si le candidat est déjà accrédité au stade de la présente procédure de sélection, il fournira le dernier rapport d’audit du COFRAC et décrira les suites ayant été données.

Le candidat décrira et justifiera les moyens humains affectés à la mise en œuvre des missions déléguées, c’est-à-dire la répartition des emplois par mission avec les qualifications et l’expérience (curriculum vitae et/ou toute documentation afférente à joindre en annexe) du personnel qu’il propose de dédier à l’exercice des prestations attendues, au regard des données d’activité présentées en partie 1 du cahier des charges, notamment :

* les équipes chargées du traitement des demandes d’attestations de conformité jusqu’à leur délivrance,
* les équipes chargées de la maintenance de la base de données,
* les équipes chargées du développement dans les cas où des évolutions s’avèrent nécessaires,
* les équipes chargées des audits réalisés dans le cadre des processus d’habilitation et de reconnaissance.

Le candidat décrit le niveau de compétences de ses équipes par type d’expertise, concernant en particulier :

* expérience dans les domaines de la certification de produits et de l’audit d’entreprises construisant et assemblant les engins neufs et de celles réalisant les tests des engins en service.
* connaissance des bonnes pratiques d’utilisation des engins de transport sous température dirigée et des techniques de construction de caisses isothermes et de dispositifs thermiques.
* connaissances réglementaires dans le domaine du transport de denrées périssables sous température dirigée.
* Niveau d’anglais (lu, parlé, écrit).

Il indiquera les emplois à temps complet et les emplois à temps non complet, au regard des missions déléguées, ainsi que les éventuelles grilles de rémunération applicables.

Il identifiera les personnes réalisant d’autres missions, en précisant lesquelles.

Le candidat présentera le dispositif de qualification et de maintien des compétences du personnel.

Il précisera les éventuelles adaptations de son organisation actuelle nécessaires pour accueillir cette équipe et s’engagera le cas échéant sur le calendrier de son recrutement et de sa formation.

Le candidat présentera les moyens qui lui permettront d’assurer la continuité du service public sur l’ensemble du territoire métropolitain et, outre-mer, en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, à la Réunion et à Mayotte.

# Méthodologie et délai de traitement des demandes d’attestations de conformité (CT2)

Le candidat présentera le processus d'instruction et de délivrance des attestations de conformité (ATP ou nationales), pour les engins neufs et en service, couvrant l’ensemble des cas de figure permis par l’accord ATP et incluant notamment :

* les critères de recevabilité des demandes,
* les relations avec les usagers,
* les situations conduisant à la délivrance d’attestations provisoires.

La documentation afférente interne à l’entreprise (procédures, instructions, logigrammes formulaires, …) sera jointe à la présentation.

Le candidat indiquera et justifiera l’objectif (délai maximal[[1]](#footnote-1)) qu’il envisage en matière de délai de traitement des demandes d’attestations de conformité.

# Moyens prévus pour assurer la maintenance et le développement de la base de données (CT3)

Le candidat aura présenté les équipes dédiées en partie 3 (CT1).

Le candidat présentera :

* l’organisation qu’il envisage de mettre en œuvre au cours des différentes étapes de son déploiement,
* les mesures prévues pour assurer l’adaptation de l’outil à une éventuelle évolution réglementaire ou pour répondre à de nouveaux besoins,
* les mesures prévues pour assurer la sécurité et à la confidentialité visant les informations couvertes par le secret industriel et commercial,
* les traitements automatisés d'informations et de données à caractère personnel au sens du règlement (UE) n° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données,
* les modalités d'assistance technique aux usagers, notamment téléphonique,
* les solutions en cas de panne/indisponibilité de la base de données. Il s’engage sur un délai maximal de remise en service (il peut présenter des délais distincts selon le niveau de criticité de la panne).

# Méthodologie d’audit appliquée dans le cadre de l’évaluation technique des centres de tests et lors de l’évaluation technique des constructeurs d’engins neufs (CT4)

Le candidat aura décrit le niveau de compétences de ses équipes dans la partie 3 (CT1).

Le candidat décrira ici la méthodologie d’audit appliquée dans le cadre du processus d’habilitation des constructeurs et de reconnaissance des centres de tests, en précisant ses relations avec les usagers, avec le ministère chargé de l’agriculture et avec le délégataire chargé des examens de conformité.

Il détaillera son plan d’action pour mener à bien ces audits.

# Aspects financiers : tarifs, trajectoire et rentabilité économique de la délégation (CT5)

Le candidat proposera un volume prévisionnel et une grille initiale de tarifs des prestations (à joindre en annexe au présent cadre de réponse), au regard des données générales d’activité mentionnées dans le cahier des charges. Une justification de ces tarifs sera apportée. Il détaillera des différents coûts conduisant à la formation des tarifs proposés (construction des tarifs) et présentera les modalités de suivi des coûts induits par l’exécution des missions déléguées (comptabilité analytique).

Le candidat présentera par année et sur 5 ans :

* Un chiffre d’affaires prévisionnel,
* Une estimation des charges (par nature) liées à la délégation – une attention particulière devra être portée sur une estimation de la masse salariale pour le personnel affecté à la délégation,
* Une estimation du bénéfice réalisé,
* Les comptes prévisionnels de l’activité déléguée,
* Un plan de financement pour les trois premières années d’exercice.

1. Inférieur à 15 jours conformément aux dispositions du cahier des charges [↑](#footnote-ref-1)